

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | | |
|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| <u>En exercice</u> : 15 | <u>Présents votants</u> : 09 | <u>Pour</u> : 09 | <u>Abstention</u> : 0 | <u>Contre</u> : 0 |
|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------|

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

| | | | | | |
|----------------------------|----------------|--------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| ARLOT-PELLEVOISIN Cindy | <i>Absente</i> | JULIEN Monique | POUR | PEYRAZAT Pierre | POUR |
| BAZINET Bernard | POUR | MATHIS Franck | POUR | PIALHOUX Laurent | POUR |
| DAGNAS Delphine | <i>Absente</i> | MARENDA Vincent | <i>Absent</i> | ROUMAT Gérard | POUR |
| GRASSET Cécile | POUR | MARENDA Yoann | <i>Absent</i> | VEDRENNE Jean | <i>Absent</i> |
| MALLEMANCHE Valérie | POUR | METIFEU Francis | POUR | VIGNERON Sébastien | <i>Absent</i> |

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

ABSENTS: , Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2024-54 Adhésion au service d'urbanisme unifié pour l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) de la Communauté de communes Périgord-Limousin

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-091 du 11/07/2024 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de créer un service d'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) unifié porté par la Communauté de communes du Périgord Limousin.

Désormais, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention définissant les obligations réciproques du service d'instruction (ADS) unifié de la Communauté de communes du Périgord Limousin avec les communes membres de la CCPN.

Vu la convention tripartite créant le service d'instruction ADS unifié

Vu la convention d'adhésion des communes au service d'instruction ADS unifié

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_54-DE
Reçu le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les obligations réciproques du service d'instruction ADS unifié de la Communauté de communes du Périgord Limousin et des communes membres.
- Approuve le projet de convention.
- Indique que l'adhésion au service unifié prendra effet au 01/01/2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 02 décembre 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_54-DE
Reçu le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024
Page 2 sur 2